

**ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE RENAULT
POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE DE SERVICE
MODÈLE DACIA NOUVELLE SPRING EXPRESSION**

(Page n° 1 / 1)

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Chinon Vienne et Loire,

Vu l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 09 septembre 2020 donnant délégation du conseil d'administration au Président du CIAS pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services,

Considérant la nécessité pour le CIAS de procéder au remplacement d'un véhicule de service dont le contrat de location arrive à échéance début février 2023,

Considérant les différentes propositions des concessionnaires automobiles de Chinon sollicités sur des contrats de location de véhicules thermiques ou électriques,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'accepter la proposition du concessionnaire automobile RENAULT de Chinon portant sur un contrat de location d'un véhicule électrique DACIA Nouvelle Spring Expression.

Article 2 : Le coût mensuel de la location de ce véhicule sur la base d'un contrat de 36 mois pour 15 000 kilomètres est de 330,91 € TTC (excepté le premier loyer qui est de 16,67 € TTC avec la prise en charge du bonus écologique par l'Etat).

Article 3 : En vertu de l'article R123-21 du CASF, il sera donné information de cette décision lors du prochain conseil d'administration.

Article 4 : Monsieur le Directeur du CIAS et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacune pour ce qui la concerne, d'exécuter la présente décision.



Le Président du CIAS,

Jean-Luc DUPONT.



Acte exécutoire

Transmis en sous-préfecture le 27 janvier 2023